

A11X1
R366
OFF

INDUSTRIE



Bibliothèque Nationale du Québec

DÉPARTEMENT
DES
AFFAIRES MUNICIPALES
BIBLIOTHÈQUE

Montréal, P.Q.

14 25 novembre 1964.

COMMISSION PROVINCIALE D'URBANISME
RAPPORT A LA
COMMISSION PROVINCIALE D'URBANISME
PREPARE PAR LE
COMITE "FAITS ET PROBLEMES"

INTRODUCTION.

SUR

L'INDUSTRIE

CHAPITRE I - CONCLUSIONS GENERALES TIRÉES DE LA CRITIQUE

1. RELATIONS ECONOMIQUES

2. ENSEMBLES INDUSTRIELS

CHAPITRE II - ETUDE ANNEXE AUX NUISANCES ET AUX DÉSERTES

1. OBJET DE L'ETUDE

2. DONNÉES-GENÉRALES

CHAPITRE III - STRUCTURES ET LEGISLATION

1. ORGANISMES PROMOUVANT L'INSTALLATION DE L'INDUSTRIE

2. LEGISLATION AFFECTANT L'INSTALLATION INDUSTRIELLE

3. FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES

4. INCENTIVES SPONTANÉES D'INSTALLATION AGISSANT SUR L'INDUSTRIE

CHARGE D'ETUDE:

M. Pierre Gérin-Lajoie, Ingénieur

COLLABORATEURS:

M. Louis Dubuc, Conseiller technique
Mlle Françoise Beaudry.

CHAPITRE IV - APPLICATION D'UN SCHEMA DE DEVELOPPEMENT

INDUSTRIEL

1. REFLEXIONS SUR LA SITUATION ACTUELLE

2. L'INDUSTRIE, FACTEUR DE CROISSANCE INDUSTRIELLE

3. SITUATIONS D'AVENIR

Montréal, P.Q.

1e 20 novembre 1964.

1811A
248
910

COMMISSION PROVINCIALE D'URBANISME

INDUSTRIE

INTRODUCTION.

CHAPITRE I - CONCLUSIONS GENERALES TIREES DE LA GRILLE

1. RELATIONS ECONOMIQUES
2. ENSEMBLES INDUSTRIELS

CHAPITRE II - ETUDE ANNEXE AUX NUISANCES ET AUX DESSERTES

1. OBJET DE L'ETUDE
2. SUJETS-TYPES

CHAPITRE III - STRUCTURES ET LEGISLATION

1. ORGANISMES PROMOUVANT L'IMPLANTATION DE L'INDUSTRIE
2. LEGISLATION AFFECTANT L'EMPLANTATION INDUSTRIELLE
3. FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES ET APPLICATION DES LOIS
4. MECANISMES SPONTANES D'IMPLANTATION AGISSANT SUR L'INDUSTRIE

CHAPITRE IV - APPLICATION D'UN CODE D'URBANISME AU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

1. REFLEXIONS SUR LA SITUATION ACTUELLE
2. L'URBANISME, FACTEUR DE CROISSANCE INDUSTRIELLE
3. STRUCTURES D'AVENIR

INTRODUCTION

CHAPITRE I

L'on nous demande de présenter les problèmes de l'industrie dans le cadre d'un projet de loi d'urbanisme.

Cette étude préliminaire tente simplement de cerner les problèmes, d'indiquer les secteurs qu'il faut approfondir et parfois esquisser des hypothèses de solution.

Notre objectif aura été atteint si le gouvernement décide de procéder vigoureusement à l'élaboration d'une loi d'urbanisme et de structures administratives qui permettront à la province de prendre rapidement son essor en évitant des erreurs permanentes de développement.

DEFINITIONS:

L'urbanisme est cette planification qui vise l'aménagement du territoire pour le plus grand bien moral, social et matériel de l'homme.

L'urbanisme vise à faciliter un sain équilibre des fonctions vitales de l'homme: habiter, travailler, se récréer, circuler.

L'industrie est cette activité de l'homme qui transforme et rend plus utilisable la matière, par un apport important de capital, de main d'oeuvre ou d'énergie.

L'industrie primaire transforme directement la matière première à son état naturel.

L'industrie secondaire livre des produits aptes à la consommation.

CHAPITRE I

CONCLUSIONS GENERALES

TIREES DE LA GRILLE

Les caractéristiques de desserte requise communes à toutes les entreprises ne sont pas significatives pour différencier les divers types d'industrie. Telles sont: électricité, eau, égout, gaz-huile. On les négligera donc, sauf à noter qu'elles sont généralement requises, avec des caractéristiques qualitatives inégales.

Les dessertes requises de façon variable sont QUAI, AEROPORT, RAIL ET ARTERE, DE TRANSPORT.

Les deux premières sont plutôt immuables dans leur location, et rarement nécessaires, la troisième et la quatrième sont moins inflexibles dans leur localisation et plus souvent obligatoires.

Les dessertes de rail et de quai maritime vont de pair avec les industries lourdes et servent à l'arrivée de la matière première et en partie à l'expédition des produits finis.

Ces dessertes peuvent amener leurs propres nuisances, traitées au chapitre des utilités publiques.

Les dessertes de transit routier et de voie locale imposent également une nuisance de trafic lourd au voisinage auquel s'ajoute celle du mouvement et du stationnement des autos des employés. La prévention ou la solution de ces problèmes de trafic doit préoccuper tous les responsables de localisation industrielle.

Ces problèmes sont d'ailleurs reliés à l'éloignement de l'industrie par rapport aux quartiers résidentiels.

CHAPITRE I

Les industries ayant des équipements extérieurs de production sont plus susceptibles d'émettre des nuisances.

Les industries ayant des bâtisses spécialisées sont beaucoup plus immobiles et difficiles à relocaliser que les autres. Etudier leur localisation avec le plus grand soin avant de finaliser l'implantation.

Les nuisances envoyées à l'égout sont moins graves que les nuisances aéroportées, en ce sens qu'elles sont plus contenues et généralement moins directement offensantes; aussi généralement plus faciles à traiter.

Les nuisances émanées dans l'air sont plus susceptibles d'affecter le voisinage; telles: ODEURS, FUMÉES, GAZ, BRUITS, POUSSIÈRE, et l'urbaniste doit s'en préoccuper plus spécialement,

Deux avenues de solution se présentent:

1 - Eloigner l'industrie de façon à ce que les nuisances n'affectent pas un voisinage occupé. Etablir une zone verte importante de façon à ce que la photosynthèse purifie l'air.

2 - Installer des traitements pour garder intra-murs les produits de nuisance et de contamination.

Ce dernier type de solution doit être recherché pour les vieilles entreprises émettant des nuisances dans les zones urbaines type résidentiel ou commercial. Il y a là un problème de technique et d'économie.

Les pires nuisances: odeurs - fumée - gaz sont émises surtout par les grosses entreprises ayant des bâtiments spécialisés et des équipements de production extérieurs.

Il faut souvent utiliser des équipes de dépiéage et la

menace de sanctions pour faire respecter les règlements anti-

CHAPITRE I

Du côté ODEURS les procédés qui transforment une matière première animale ou végétale sont les plus susceptibles d'émettre cette nuisance, généralement accompagnée d'une contamination des eaux usées.

Ne permettre le voisinage urbain que dans la mesure où ces nuisances sont contenues.

Du côté BRUIT les procédés qui consistent en usinage ou assemblage mécanique sont les plus susceptibles d'être nuisibles.

Pour la FUMÉE, presque toutes les entreprises dégagent de la fumée, qui provient principalement de deux sources.

- a) Combustion d'huile ou de charbon pour chauffage ou pour procédé.

Le dégagement est généralement réduit si l'entreprise est petite ou moyenne. Si l'entreprise est grosse, la chaufferie a de bonnes chances d'être opérée efficacement, d'être pourvue d'une haute cheminée.

Dans ces cas, l'intérêt de l'industriel le pousse à minimiser l'émission de fumée.

- b) Combustion de déchets de production ou autres. Cette combustion est souvent intermittente, avec émission de fumée épaisse. Comme il s'agit d'un déchet, l'industriel a peu d'intérêt à soigner la qualité de la combustion, ce qui diminuerait l'émission de fumée.

Techniquement, il est possible de brûler des déchets sans nuisance excessive par l'emploi de:

Incinérateur approprié,

Brûleur auxiliaire,

Procédure opératoire étudiée.

Il faut souvent utiliser des équipes de dépistage et la menace de sanctions pour faire respecter les règlements muni-

RELATIONS ECONOMIQUES
cipaux, en plus de faire l'éducation civique des industriels concernés.

CONTAMINATION DES EGOUTS.

Cette nuisance assez fréquente peut être éliminée par l'application de techniques appropriées, plus ou moins coûteuses selon les cas. Il revient à chaque industrie concernée de prendre ses responsabilités en ce domaine, avec au besoin une coercition graduelle des autorités municipales ou régionales en cause. En général, cette nuisance se retrouve avec les procédés transformant les matières animales ou végétales.

LUMINOSITE

Cette nuisance est plus relative que les autres et ne se retrouve qu'accompagnée d'autres plus importantes qui nécessitent à elles seules l'éloignement de l'entreprise. Son importance en est minimisée d'autant et l'on n'essaie pas généralement de la corriger.

RISQUE - FEU

Ce risque est de type latent plutôt qu'une nuisance quotidienne. Il nécessite un éloignement qui se détermine en proportion du risque et selon les normes des codes de prévention incendie.

Tout cela en permettant le développement normal de la province dans son ensemble. Il n'appartient pas ici d'aborder ces problèmes de planification régionale; signalons toutefois que leur solution indispensable et urgente implique une planification économique, des décisions politiques et la meilleure con-

RELATIONS ECONOMIQUES

La grille indique que la majorité des entreprises est localisée dans des secteurs urbains ou de banlieue, ou en périphérie de la métropole.

Les statistiques de répartition des marchés du Québec confirment et expliquent cette concentration industrielle.

<u>MARCHE</u>	<u>% du pouvoir d'achat</u>
Montréal Métropolitain	63%
Québec	10%
Estrie	7%
Trois-Rivières	5%
Saguenay - Lac St-Jean	4%
Côte Nord, Gaspésie	5%
Abitibi, Hull	6%

L'on se trouve donc en présence d'un phénomène de croissance gravitationnelle puissant et complexe.

Les sociologues, les économistes, les urbanistes savent assez les désavantages croissants de la ville mégalo-pole. Le problème est de freiner ce processus, de promouvoir le développement des régions moins favorisées avant de dépasser les niveaux critiques d'encombrement ou d'abandon. Tout cela en permettant le développement normal de la province dans son ensemble. Il n'appartient pas ici d'aborder ces problèmes de planification régionale; signalons toutefois que leur solution indispensable et urgente implique une planification économique, des décisions politiques et le meilleur con-

cours des experts, en ces matières, tels les urbanistes. Les activités du Conseil d'orientation Economique sont un bon pas dans cette direction.

Au titre "besoin de proximité avec la matière première", l'on remarque que pour les industries lourdes type métallurgie ou pétrole, cela signifie l'arrivée de la matière première par transport ferroviaire ou maritime. Plusieurs industries s'installent au début à côté de la matière première, puis lorsqu'elle s'épuise localement, acheminent par transport une matière première plus lointaine à l'usine désormais rivée sur son site.

Lorsque la situation compétitive est telle que la plupart des industries d'un type donné reçoivent leur matière première par transport, il n'est pas rare de voir de nouvelles entreprises s'installer surtout en fonction de la commodité d'acheminement de la matière première. A ce moment, la technologie du transport et de l'énergie de transformation prime sur l'avantage de proximité de la matière première.

Sont fréquemment inclus dans ces parcs des établissements commerciaux type entrepôt et bureau commercial régional. Egalement, les commerces de service pour la commodité du personnel.

Notons que ces parcs industriels, s'ils sont placés trop loin des quartiers résidentiels, présentent un problème de transport onéreux des employés et des produits.

D'autre part, tout en voulant désenclaver les vieux quartiers industriels du centre ville et déplacer les industries écart-

ENSEMBLES INDUSTRIELS

La grille traite des industries par type d'identité. Il ne faut pas négliger toutefois le groupement d'entreprises en parcs industriels.

Ce phénomène est le résultat d'un zonage plus ou moins formel par des municipalités de banlieue de la métropole, combiné avec l'activité de compagnies de location industrielle. Fréquemment aussi, les entreprises sont propriétaires de leur terrain et de leur bâtisse.

Ces parcs industriels se forment assez spontanément, d'où l'on peut conclure qu'il faudrait un minimum d'effort des autorités publiques pour en accélérer la formation en diminuant aussi l'encombrement des vieux quartiers industriels urbains.

Les caractéristiques des industries groupées en parcs sont généralement: absence de nuisance émise, besoin d'accès à une artère de transport routier, relations de voisinage avec d'autres industries connexes. Sont fréquemment inclus dans ces parcs des établissements commerciaux type entrepôt et bureau commercial régional. Egalement, les commerces de service pour la commodité du personnel.

Notons que ces parcs industriels, s'ils sont placés trop loin des quartiers résidentiels, présentent un problème de transport onéreux des employés et des produits.

D'autre part, tout en voulant désencombrer les vieux quartiers industriels du centre ville et déplacer les industries émet-

tant de trop fortes nuisances , il faut éviter de les vider au point de déprimer l'économie des vieux quartiers résidentiels environnants. L'on plonge ici dans le problème plus vaste de la rénovation urbaine. Impossible de séparer un aspect du problème de son ensemble.

ETUDE ANNEXE AUX NUISANCES ET AUX DESSERTES

1. OBJET DE L'ETUDE

2. SUJETS-TYPES

ETUDE ANNEXE AUX NUISANCES ET AUX DESSERTES

CHAPITRE II

1. OBJET DE L'ETUDE

Sur le plan conceptuel, l'industrie est une création humaine faite pour : **ETUDE ANNEXE AUX NUISANCES ET AUX DESSERTES** : connaître et de tenir compte des effets de l'industrie sur celui-ci, dans le mesure où ils l'affectent sur les plans physiologique et psychique.

1. **OBJET DE L'ETUDE**

Nous insisterons donc particulièrement sur les normes de performan-

2. **SUJETS-TYPES**

sur les nuisances afin d'établir une nouvelle classification de celles-ci à partir de ces critères. Nous essayerons de déterminer des critères de localisation et d'implantation de l'industrie en fonction de :

- 1 - ses effets sur l'homme et son environnement,
- 2 - ses propres besoins,
- 3 - ses exigences quant à la municipalité où elle choisira de s'établir.

Reprenons les points énumérés ci-haut :

1 - Effets sur l'homme. Les nuisances sont les principales

sont :

- le bruit et les vibrations,
- la pollution de l'atmosphère,
- la pollution de l'eau.

A ceci, nous pouvons ajouter :

- l'intensité lumineuse,
- la chaleur,
- les dangers de feu, d'explosion,

ETUDE ANNEXE AUX NUISANCES ET AUX DESSERTES

- les interférences électro-magnétiques,

- les déchets industriels,

les déchets atomiques,

- les nuisances sur le plan visuel, esthétique.

I. OBJET DE L'ETUDE

Sur le plan conceptuel, l'industrie est une création humaine faite pour être au service de l'homme. Il s'agit donc de connaître et de tenir compte des effets de l'industrie sur celui-ci, dans la mesure où ils l'affectent sur les plans physiologique et psychique. Nous insisterons donc particulièrement sur les normes de performance des industries et sur les nuisances afin d'établir une nouvelle classification de celles-ci à partir de ces critères. Nous essaierons de déterminer des critères de localisation et d'implantation de l'industrie en fonction de :

- 1 - ses effets sur l'homme et son environnement,
- 2 - ses propres besoins,
- 3 - ses exigences quant à la municipalité où elle choisira de s'établir.

Reprenons les points énumérés ci-haut :

- 1 - Effets sur l'homme. Les nuisances dont les principales sont:

- le bruit et les vibrations,
- la pollution de l'atmosphère,
- la pollution de l'eau.

A ceci, nous pouvons ajouter :

- l'intensité lumineuse,
- la chaleur,
- les dangers de feu, d'explosion,

- les interférences électro-magnétiques,
- les déchets industriels,
- les déchets atomiques,
- les nuisances sur le plan visuel, esthétique.

Chaque nuisance a une unité de mesure qui lui est propre.

Il s'agit par conséquent d'établir une équivalence entre les unités de mesure particulières aux différentes nuisances en prenant un point de référence commun : l'homme. L'on pourra donc parler de :

- degré d'affectation,
- rayon affecté par les nuisances,
- variation de ce rayon selon le type ou la nature du stimulus.

2 - Besoins de l'industrie.

Selon le type d'industrie, l'un des trois facteurs suivants sera déterminant dans le choix de la localisation :

- les matériaux (industries orientées vers leurs sources de distribution d'approvisionnement),
- les marchés (consommateurs ou autres marchés industriels),
- la main d'oeuvre :
 - disponibilité,
 - spécialisation ou semi-spécialisation,
 - stabilité, degré de responsabilité,
 - productivité,
 - niveaux des salaires,
 - relations avec les organisations de travail,

D'autres facteurs interviennent, mais de façon moins primordiale :

- électricité et gaz:

- disponibilité,
- régularité,
- coût.

- eau:

- approvisionnement en eau potable,
- approvisionnement en eau industrielle,
- facilités pour disposer des eaux usées,
- égout pour les eaux de surface.

- combustible industriel:

- disponibilité, source d'approvisionnement,
- coût.

- politique de la compagnie en ce qui concerne la centralisation ou la décentralisation des opérations.

3 - La communauté.

Pour intéresser l'industrie, une municipalité doit présenter des avantages en ce qui concerne un certain nombre de facteurs énumérés ci-après:

- moyens de transport, facilités d'échange (marketing) et de distribution:

- disponibilité,
- efficacité,

- capital local et crédit bancaire,

- valeur des terrains et des services disponibles,

- structure industrielle locale,

- niveau économique actuel et futur de la communauté,

- disponibilité d'édifices et de sites,

- dimension de la communauté,

- topographie,
- climat: météorologie,

II. SUJETS-TYPES

- conditions de vie locales,

Comme - attitude de la communauté, avons choisi:

- 1 - - politique locale, provinciale, fédérale,
- 2 - - législation locale (zonage, taxes...)
- 3 - - stationnement, restaurants..

Sous rap - facilités sociales pour les employés (récréation).

1 - le bruit.

Il se définit comme un son indésirable.

L'on distingue deux types d'intensités:

- l'intensité physique ou objective: l'excitation qui varie en progression géométrique,
- l'intensité physiologique ou subjective: la force de la sensation qui varie en progression arithmétique.

Unités de mesure: il y a donc deux séries d'unités pour

mesurer l'intensité des sons:

- l'intensité physique est mesurée en bels et en décibels,
- l'intensité physiologique est mesurée en phons.

On peut donc déterminer une table d'intensité des bruits:

de 0 à 30 phons: bruits faibles,
de 31 à 60 phons: bruits moyens,
de 61 à 80 phons: bruits forts,
de 81 à 110 phons: bruits très forts,
plus de 111 phons: bruits douloureux.

2 - la pollution de l'air.

Elle peut être définie comme la présence de substances

II. SUJETS-TYPES

Comme principales nuisances, nous avons choisi:

- 1 - le bruit,
- 2 - la pollution de l'air,
- 3 - la pollution de l'eau.

Nous reprenons donc:

1 - Le bruit.

Il se définit comme un son indésirable.

L'on distingue deux types d'intensités:

- l'intensité physique ou objective
l'excitation qui varie en progression géométrique,
- l'intensité physiologique ou subjective:
la force de la sensation qui varie en progression
mathématique.

Unités de mesure: il y a donc deux séries d'unités pour

mesurer l'intensité des sons:

- l'intensité physique est mesurée en bels et
en décibels,
- l'intensité physiologique est mesurée en phones.

On peut donc déterminer une table d'intensité des bruits:

- de 0 à 30 phones: bruits faibles,
- de 31 à 60 phones: bruits moyens,
- de 61 à 80 phones: bruits forts,
- de 81 à 110 phones: bruits très forts,
- plus de 111 phones: bruits douloureux.

2 - La pollution de l'air.

Elle peut être définie comme la présence de substances

dans l'atmosphère résultant d'actes humains, en quantités qui sont ou peuvent devenir préjudiciables à la vie humaine, animale ou végétale, ou à la propriété.

L'émission de ces substances se fait sous forme de:

- fumée.
- suie.
- cendre en suspension,
- poussière,
- gaz,
- vapeur,
- odeur,
- brume.

Afin de cerner le problème de la pollution de l'air, les renseignements devraient porter sur:

- Les facteurs résultant des opérations industrielles:

- cadence d'émission (moyenne, maximum et minimum notamment),
- température des produits évacués,
- forme des produits émis - poussières, fumées, brouillards, pulvérisations ou gaz,
- concentration des gaz et de certains produits particuliers,
- distribution et vitesse d'émission à la sortie des cheminées en fonction de la dimension des particules,
- caractéristiques agglomérantes,
- produits chimiques et possibilités de réaction entre les constituants,
- propriétés toxiques ou délétères;

- Les facteurs dépendant des sources d'émission:

- hauteur de la cheminée,
- diamètre de la cheminée et forme de son extrémité,
- vitesse des gaz dans la cheminée,
- emplacement de la cheminée par rapport aux constructions voisines et à la configuration du terrain,

- Les facteurs météorologiques:

- vitesse et direction du vent,
- température et humidité,

- stabilité de l'atmosphère mesurée d'après le gradient, le coefficient d'intensité des rafales de vent, etc.,
- effets de la topographie.

Les études les plus valables (à Chicago et Détroit notamment) concernant le zonage industriel, ont été basées sur la nature et l'importance des émissions pour chaque industrie manufacturière, plutôt que sur les types de processus de fabrication ou d'opération. Le but est de connaître les effets de contaminants spécifiques et les niveaux de concentration permmissibles au sol, selon chaque type de produit de rebut, de façon à établir des règlements de zonage comprenant des dispositions relatives aux performances d'après les limites spécifiques de contamination acceptables, plutôt que des termes non définis tels que "préjudiciable, nuisible ou offensif".

3 - La pollution de l'eau;

L'état naturel de l'eau peut être vicié par:

- effluent modifiant son pH (industries chimiques, papetières),
- chaleur,
- matières en suspension,
- substance réductrice,
- poison (métallique),
- huile,
- matières radio-actives.

Bauxite (and aluminum itself)

Copper

Iron Ore

Lead

Manganiferous Ore

Titanium

Zinc

Other

- a) Including processing to and including end use. Fuels considered part of processing. Major emission types are checked.
- b) Also recovery plants.

A I R P O L L U T I O NSOURCES OF INDUSTRIAL CONTAMINANTS

	COMPOUNDS							
	fine solids		sulfur	organic	nitrogen	oxygen	halogen	radioactive
<u>MATERIALS, INDUSTRIES, ETC.. (a)</u>								
<u>MINERAL FUELS</u>								
Coal (anthracite, bituminous and lignite)	X	x	x	x	x	x		
Petroleum (crude, nat. gazo., benzol)			x	x	x	x		
Natural Gaz,			x	x	x	x		
<u>NONMETALLIC MINERALS (EX. FUELS)</u>								
Asphalt and Related Bitum inous	x	x	x	x		x		
Barite	x	x	x					
Borax Minerals	x	x						
Cement	x	x				x		
Clays	x	x				x		
Gypsum	x	x						
Lime	x	x				x		
Phosphate Rock	x	x						
Potassium Salts	x	x						
Pumice and Pumicite	x	x						
Pyrite	x	x	x					
Salt	x	x					x	
<u>SAND AND GRAVEL</u>								
Sand and Gravel	x	x						
Slate	x	x						
Stone	x	x						
Sulfur	x	x	x					
Talc, Pyrophyllite and Ground Sandstone	x	x						
Other Nonmetallic Minerals	x	x	x	x	x	x	x	x
<u>METALS (b)</u>								
Bauxite (and aluminum itself)	x	x			x	x	x	
Copper	x	x	x	x	x	x		
Iron Ore	x	x	x	x	x	x		
Lead	x	x	x	x	x	x		
Manganiferous Ore	x	x	x	x	x	x		
Titanium	x	x	x			x		
Zinc	x	x	x	x	x	x		
Other	x	x	x			x	x	x

a) Including processing to and including end use. Fuels considered part of processing. Major emission types are checked.

b) Also recovery plants.

CHAPITRE II

page 9

COMPOUNDS

NONDURABLE GOODS INDUSTRIES

Food, Beverage and Kindred Products	x	x	x	x	x	x	x	x
Tobacco Manufacture	x	x		x	x	x		
Textiles and Apparel		x		x				
Paper and Allied Products	x	x	x	x	x	x		
Printing and Publishing	x	x		x				
Chemicals and Allied Products								
Industrial Inorganic Chemicals	x	x	x		x	x	x	x
Industrial Organic Chemicals								
Plastic Materials	x	x	x	x	x	x	x	
Synthetic Fibers	x	x	x	x	x	x	x	
Organic Chemicals	x	x	x	x	x	x	x	
Alcohols				x	x	x		
Other	x	x	x	x	x	x	x	x
Drugs and Medicines	x	x	x	x	x		x	x
Soap and Related Products	x	x	x	x	x	x	x	
Paints and Allied Products	x	x	x	x	x	x	x	
Vegetable and Animal Oils				x	x	x		
Other, Including Fertilizers								
Chemicals, Carbon Black, etc.	x	x	x	x	x	x		
Toilet Preparations, Wood								
Petroleum and Coal Products	x	x	x	x	x	x	x	
Coke and Byproducts	x	x	x	x	x	x	x	
Rubber Products	x	x	x	x	x	x	x	
Leather and Leather Products				x	x	x	x	
Other Nondurable Goods	x	x	x	x	x	x	x	

DURABLE GOODS INDUSTRIES

Primary Metals								
Iron and Steel	x	x	x	x	x	x	x	
Other Primary Metals	x	x	x	x	x	x	x	
Fabricated Metal Products	x	x	x	x	x	x	x	
Machinery								
Non-electrical, Including Appliances	x	x	x	x	x	x		
Electrical, Including Communications	x	x	x	x	x	x		
Transportation Equipment	x	x	x	x	x	x		
Instruments and Related Products	x	x		x				
Lumber, Furniture, Etc..	x	x	x	x	x	x		
Stone, Clay and Glass Products	x	x		x				
Miscellaneous Durable Goods	x	x	x	x	x	x		

Source: Air Pollution Handbook, Ed. by Paul L. Magill, Francis R. Holden, Charles Ackley, McGraw-Hill Book Company, Inc., 1956:
Section I : Air Pollution Sources and Their Control, pp 1-52. 54.

B I B L I O G R A P H I ESOURCES À CONSULTER:Le Bruit:

- Handbook of Noise Control, Ed. by Cyril M. Harris, McGraw Company, Inc., 1957.
- Noise - University of Michigan - Ann Arbor - 1952.
- Noise Control - Acoustical Society of America - Prince & Limar Streets, Lancaster, Pa.
- Proceedings of the National Noise Abatement Symposium - National Noise Abatement Council - 9 Rockefeller Plaza, N.Y.
- Proceedings of the Fourth Annual National Noise Abatement Symposium, (1953).
- Practical Acoustics and Planning Against Noise - Hope Bagenal, Chemical Publishing Co. Inc., Brooklyn, N.Y.
- Canadian Gypsum Co. Ltd, Sound Control in Design.
- Environ Study and Plan, Detroit Metropolitan Wayne County Airport, Detroit Metropolitan Area Regional Planning Commission, 800 Cadillac Square Building, Detroit, Michigan, May 1964.

La pollution de l'air:

- Air Pollution Handbook, Ed. by Paul L. Magill, Francis R. Holden, Charles Ackley, McGraw - Hill Book Company Inc., 1956.
- Air Pollution - A Growing Urban Problem, ASPO - Rapport No. 79, October 1955.
- Air Pollution Abatement Manual, Manufacturing Chemists' Association Inc., Washington (1951-54).
- Air Pollution, Lee C. McCabe, McGraw - Hill Book Co. Inc., 1932.
- Air Pollution Control, ASPO, Rapport No. 20, November 1950.
- Smoke Control, Joint State Government Commission, Capitol bldg., Harrisburg, 1951.

Arouin Jeffrey Ellis, Climate and Architecture.

Manon, M. L'air que nous respirons,

Pollution des eaux et de l'air, Projets Nos. 136, et 145, éd.
par l'OECE, juin 1954.

La pollution de l'eau:

La régie d'épuration des Eaux (Québec).

Lois Provinciales et Fédérales pour les municipalités.

Safeguarding Boundary Water Quality by the International Joint
Commission, 1961.

A Study of the Use, Conservation and Pollution of Water Resources,
Engineering Journal, June 1960.

American Sewage Treatment, Metcalfe and Eddy,

Urban Land Institute, Technical Bulletin No. 17, Water for
Industry, November 1951.

Généralités.

Urban Land Institute, Technical Bulletin No. 19, Planned Indus-
trial Districts, October 1952.

Urban Land Institute, Technical Bulletin No. 23, Space for Indus-
try, July 1954.

Planning 1951, ASPO, Changing Trends in Industrial Zoning.

Planning 1953, ASPO, Planned Industrial Districts.

Planning 1954, ASPO, Performance Standards for Zoning.

Planning Advisory Service, ASPO, Bulletin No. 78, Industrial
Zoning Standards, September 1955.

Planning Advisory Service, ASPO, Bulletin No. 91, Exclusive
Industrial and Commercial Zoning, October 1956.

Urban Land News & Trends, Protecting Future Industrial Sites,
April 1951.

Urban Land News & Trends, Performance Standards for Industrial
Zoning - An Appraisal, June 1956.

Principles of Industrial Zoning, U.S.A. National Industrial Zoning Committee, August 1951.

Chicago Industrial Study, Chicago Plan Commission, 1952.

The Town Planning Review, The Location of Manufacturing Industry in Great Britain, April 1950.

Goss, Anthony, British Industry and Town Planning, Fountain Press, London, 1962.

Standard Industrial Classification Manual, Office of Statistical Standards, 1957.

Land for Industry..the Pennsylvania Care, by Robert A. Sigafos, The Pennsylvania State University, September 1959.

Hoover, Edgar M., La localisation des activités économiques, traduction de Jean Alaurent, Les Editions Ouvrières, Paris 1955.

Québec Industriel, Fonds Industriels Municipaux, Février 1962.

Québec Industriel, Les Municipalités en face de l'expansion industrielle, Septembre 1961.

Industries manufacturières du Canada, Section C, Province de Québec, 1960, Bureau fédéral de la statistique, Avril 1963, No. 31-209.

Le Manuel de classification - type des industries, Bureau fédéral de la statistique, No. 12-501.

The Manufacturing Industries of Canada, 1961, Section G, Geographical Distribution, Dominion Bureau of Statistics, January 1964., No. 31-209

The Structure of Competitive Industry, by E.A.G. Robinson, Cambridge Economic Handbook, The University of Chicago Press, 1962.

STRUCTURES ET LEGISLATION

I ORGANISMES PROMOUVANT L'IMPLANTATION DE L'INDUSTRIE

I ORGANISMES PROMOUVANT L'IMPLANTATION DE L'INDUSTRIE

1) Le Ministère de l'Industrie et du Commerce joue un rôle positif

de promotion et de localisation industrielle par :

II LEGISLATION AFFECTANT L'IMPLANTATION INDUSTRIELLE

A) son bureau central qui planifie, et qui fournit une aide technique

et administrative aux industriels;

III FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES ET APPLICATION DES LOIS

B) ses commissaires régionaux qui aident au développement industriel

des quatorze régions de la province, en agissant sur et en promou-

IV MECANISMES SPONTANES D'IMPLANTATION AGISSANT SUR L'INDUSTRIE

vant la formation d'organismes municipaux et régionaux de promotion

industrielle, en apportant les services du Ministère aux industries

établies, en cherchant des sites pour les nouvelles entreprises.

C) ses délégués généraux à l'étranger qui cherchent à attirer au Qué-

bec de nouvelles industries.

En pratique, ces trois secteurs d'activité sont loin d'avoir atteint le développement requis pour fonctionner pleinement et ne peuvent actuellement satisfaire aux demandes qui leur sont adressées.

2) Les villes et municipalités qui sont éveillées au besoin de l'industrialisation se nomment habituellement un commissaire industriel et un comité d'initiative industrielle. Ces agents locaux, de pair avec des urbanistes municipaux, jouent un rôle clef pour attirer chez eux les industries désireuses de s'établir dans la région, et pour les lo-

I ORGANISMES PROMOUVANT L'IMPLANTATION DE L'INDUSTRIE.

1) Le Ministère de l'Industrie et du commerce joue un rôle positif de promotion et de localisation industrielle par:

- A) son bureau central qui planifie, et qui fournit une aide technique et administrative aux industriels,
- B) ses commissaires régionaux qui aident au développement industriel des quatorze régions de la province, en agissant sur et en promouvant la formation d'organismes municipaux et régionaux de promotion industrielle, en apportant les services du Ministère aux industries établies, en cherchant des sites pour les nouvelles entreprises.
- C) ses délégués généraux à l'étranger qui cherchent à attirer au Québec de nouvelles industries.

En pratique, ces trois secteurs d'activité sont loin d'avoir atteint le développement requis pour fonctionner pleinement et ne peuvent actuellement satisfaire aux demandes qui leur sont adressées.

2) Les villes et municipalités qui sont éveillées au besoin de l'industrialisation se nomment habituellement un commissaire industriel et un comité d'initiative industrielle. Ces agents locaux, de pair avec des urbanistes municipaux, jouent un rôle clef pour attirer chez eux les industries désireuses de s'établir dans la région, et pour les im-

planter sur le site le plus favorable.

Certaines villes créent des compagnies de développement industriel, financées en partie par des parts achetées par des citoyens et compagnies locales. L'on obtient une stabilité au dessus des contingences de la politique municipale, ainsi que l'intérêt et la participation d'un plus grand nombre à un problème public.

3) Les utilités publiques, tel les compagnies d'énergie électrique et du rail se sont depuis longtemps occupées de promotion industrielle sur leur territoire, particulièrement le long de leurs lignes existantes.

Leur objectif est fonction de la nature de leur opération. L'urbaniste aura un point de vue plus large. Toutefois, il est opportun d'utiliser au maximum toute la compétence et les énergies disponibles.

4) Les compagnies de développement industriel peuvent être à caractère purement commercial tel Leasehold Construction Corporation, Three Star Properties Ltd, Royal Trust, etc...

Les remarques au paragraphe précédent s'appliquent ici mutatis mutandis.

5) Le Ministère (fédéral) du Commerce joue un rôle général de promotion industrielle: établissement de nouvelles industries et exportation de produits indigènes. Toutefois, son action est peu sélective au point de vue localisation et urbanisme.

Il relève surtout des organismes provinciaux, municipaux et privés de promotion industrielle de connaître et de faire appel aux services offerts par le fédéral en ce domaine.

II LEGISLATION AFFECTANT L'IMPLANTATION INDUSTRIELLE

1) Loi des Fonds Industriels, chapitre 219 A (refonte 1961).

L'essentiel de cette loi se trouve dans les articles II et IV résumés ci-dessous:

II - Toute corporation municipale est autorisée à constituer un fonds industriel d'un montant déterminé par le ministre des Affaires Municipales avec l'assentiment du ministre de l'Industrie et du Commerce.

IV - La corporation municipale peut, aux conditions qu'elle détermine, vendre ou louer, pour fins industrielles, un immeuble qu'elle possède, pourvu que le prix de la transaction soit suffisant pour couvrir la capitalisation, les intérêts et frais réels, ainsi que les taxes municipales et scolaires.

2) Loi des délégués généraux chapitre 85 (1961).

Cette loi ne fait qu'ajouter un élément administratif au Ministère de l'Industrie et du Commerce, en le munissant d'agents autorisés à le représenter en dehors du pays.

3) Arrêté en conseil # 1770 septembre 1964.

Cet arrêté prévoit une exemption d'impôt provincial pour une période de trois ans, parallèlement à celle prévue au fédéral pour encourager le développement industriel.

III FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES ET APPLICATION DES LOIS

En résumé, la Loi des Fonds Industriels est administrée de la façon suivante: lorsqu'une municipalité du Québec désire s'équiper d'un parc industriel ou faire des investissements susceptibles d'attirer l'industrie, elle adresse le projet de règlement d'emprunt au gouvernement provincial.

La Commission Municipale de Québec enquête sur le prix des terrains et vérifie qu'il n'y a pas eu de spéculation depuis cinq ans.

Le ministère des Affaires Municipales examine le règlement d'emprunt quant à ses aspects juridiques.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce enquête sur la localisation, sur les dessertes, la superficie du projet par rapport à celle de la municipalité, et en fonction de l'activité industrielle passée et probable de cette municipalité. Il étudie également la capacité de remboursement de la municipalité et si la taxation industrielle prévue est réaliste.

Il arrive qu'il faille diminuer considérablement l'ampleur d'un projet trop ambitieux pour une petite municipalité dont les chances sont faibles de développer un parc industriel significatif.

Dans le passé, l'on a souvent déploré une spéculation induite sur les terrains industriels, des concessions de taxes de toutes sortes qui en définitive étaient au détriment des contribuables et au profit des industries.

De nos jours, ces abus sont éliminés en large part. Toutefois il reste une certaine latitude aux municipalités d'appliquer une évaluation foncière artificiellement déprimée à l'équipement de production. La variation du taux d'emprunt des diverses municipalités est un autre facteur, moins contrôlable, pour différencier l'attrait entre deux parcs industriels comparables.

L'on notera que le ministère de l'Industrie et du Commerce doit porter jugement sur des questions d'implantation urbaine en l'absence de normes d'urbanisme que l'on s'attendrait de voir émises par le ministère des Affaires Municipales.

Le texte de la loi des fonds industriels municipaux autorise indistinctement tous les genres de développement industriel dans toutes les catégories de municipalités. Ce texte ne fait rien pour encourager des municipalités voisines à former en collaboration un seul développement industriel.

L'implantation de l'industrie tend donc à se faire selon un saupoudrement clairsemé qui est plus coûteux et moins propice à la croissance industrielle que la formation de quelques noyaux solides de croissance.

Les officiers du ministère de l'Industrie et du Commerce reconnaissent tacitement cette lacune et essayent d'influencer les municipalités et les industries à accepter le bienfondé de la priorité des pôles de croissance. Toutefois, le succès est limité, car ils n'ont aucun pouvoir de coercition.

Les industries étrangères qui cherchent à s'établir au Québec entrent fréquemment en communication avec le ministère de l'Industrie et du Commerce pour s'enquérir de règlements de localisation régionale ou autres qu'ils présumant exister pour l'implantation industrielle. Force est au ministère de répondre qu'il n'en est rien et qu'ils peuvent s'établir où bon leur semble. Le gouvernement se prive ainsi d'un outil précieux de répartition de l'industrie dans les régions, selon un plan d'ensemble.

Les mesures provinciales de dégrèvement fiscal ne sont pas généralement employées pour favoriser telle ou telle région choisie par une autorité provinciale. Les allègements de taxe provinciale suivent les exemptions de l'impôt fédéral, selon des données établies à Ottawa.

L'allègement du taux de l'énergie électrique est un bon moyen, en plusieurs cas, d'influencer la localisation de l'industrie vers des régions choisies. Ce moyen peut s'appliquer à quelques industries lourdes consommant beaucoup d'électricité; il est moins efficace et peu utilisé pour orienter la localisation de l'industrie secondaire et légère.

La plupart des principales villes du Québec comprennent dans leur organisation municipale un service d'urbanisme. Là encore, une des graves lacunes des règlements d'urbanisme concernant les zones industrielles est le manque de sélectivité du zonage industriel. Le résultat en est que d'autres genres de bâtisses, plus rentables immédiatement, viennent s'implanter et étouffent le développement industriel là où il devrait se faire. En définitive, ce dernier est repoussé au

loin en obligeant les employés à voyager excessivement, ou végète dans un milieu qui n'accorde pas d'espace pour croître.

Les promoteurs commerciaux de bâtisses et de parcs industriels, les compagnies du rail, sont mûs d'abord par le motif profit et n'ont pas à se soucier d'une réglementation d'urbanisme inexistante dès qu'ils sortent d'une zone urbaine bien structurée.

Force est de conclure qu'il reste beaucoup à faire au point de vue planification, législation et structures administratives pour orienter et favoriser l'implantation des industries dans la Province.

Les facilités de transport sont un facteur prédominant.

Les coûts et distances de transport sont souvent un facteur déterminant pour l'étendue de territoire que cette industrie peut servir.

Il faut reconnaître que l'existence d'un gros marché de consommateurs est un attrait puissant et la raison d'être fondamentale de la présence d'un grand nombre d'établissements industriels dans et autour des grands agglomérations. Vouloir décentraliser au point de vue économique l'activité économique de la province, peut donner le moyen de l'industrie et éventuellement lui être fatal.

Les raisons d'implantation sont assez différentes selon qu'il s'agit d'entreprises bien établies, ou d'entreprises nouvelles.

Les entreprises nouvelles sont généralement contraintes dans leur choix.

IV MECANISMES SPONTANES D'IMPLANTATION AGISSANT SUR L'INDUSTRIE

Une industrie existe parce qu'elle peut vendre à profit son produit sur le marché desservi.

Si ce produit est vendu sur un marché restreint, local, l'industrie s'implantera au milieu de cette région, et sera de dimension modeste. C'est le plus souvent une industrie de transformation, secondaire; les nuisances sont généralement moindres. De telles industries sont liées à leur territoire, mais libres d'y choisir plusieurs sites, les facilités de transport étant un facteur prédominant.

Les coûts et distances de transport sont souvent un facteur déterminant pour l'étendue du territoire que cette industrie peut desservir.

Il faut reconnaître que l'existence d'un gros marché de consommateurs est un attrait puissant et la raison d'être économique de la présence d'un grand nombre d'établissements industriels dans et autour des grandes agglomérations. Vouloir décentraliser au point de contre-balancer l'attrait économique de la proximité du marché, peut fausser le ressort de l'industrie et éventuellement lui être fatal.

Les raisons d'implantation sont assez différentes selon qu'il s'agit d'entreprises bien établies, ou d'entreprises nouvelles.

Les entreprises nouvelles sont généralement restreintes dans leur choix:

L'individu qui part l'entreprise ne veut ou ne peut travailler que près de chez lui: *nécessaire d'être prévue et même suscitée par*

- a) ressource naturelle à exploiter et à vendre localement;
- b) idée pour un nouveau produit;
- c) occasion de concurrencer localement un gros producteur éloigné.

Le déterminisme de la formation de telles industries est un peu l'effet du hasard. La naissance et la jeunesse de telles entreprises sont souvent assez précaires. Veiller à ne pas les accabler par une réglementation excessive concernant leur implantation.

L'extension future de l'industrie est très difficile à prévoir, le taux de mortalité des entreprises nouvelles est élevé.

Les entreprises bien établies qui veulent s'implanter dans un nouveau territoire le font généralement de façon scientifique:

- Etude économique du marché,
- Coûts des matières premières,
- Coûts des transports,
- Coûts de la main d'oeuvre,
- Coûts de l'énergie et qualité des services municipaux,
- Qualité et coût du terrain,
- Genre de communauté et de voisinage désiré, etc...

L'étude scientifique de tels facteurs restreint à quelques localisations le choix d'implantation; à ce stage, l'intuition, des motifs personnels et moins rationnels peuvent déterminer le choix final du site.

CHAPITRE IV

La naissance de telles industries est donc assez rationnelle et plus facilement susceptible d'être prévue et même suscitée par le législateur, l'économiste, l'urbaniste.

DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

I. REFLEXIONS SUR LA SITUATION ACTUELLE

II. L'URBANISME, FACTEUR DE CROISSANCE INDUSTRIELLE

III. STRUCTURES D'AVENIR

CHAPITRE IV

I REFLEXIONS SUR LA SITUATION ACTUELLE

APPLICATION D'UN CODE D'URBANISME AU

DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Les préoccupations officielles d'urbanisme dans les municipalités de Québec sont trop peu nombreuses et récentes.

I REFLEXIONS SUR LA SITUATION ACTUELLE

II L'URBANISME, FACTEUR DE CROISSANCE INDUSTRIELLE

III STRUCTURES D'AVENIR

1 REFLEXIONS SUR LA SITUATION ACTUELLE

Les préoccupations efficaces d'urbanisme dans les municipalités du Québec sont trop peu nombreuses et récentes.

L'on sait assez à quelles situations déplorables a conduit l'absence d'un code d'urbanisme applicable à travers la province: nuisances de toutes sortes jetées par diverses industries sur leur voisinage habité, développement désordonné des municipalités aboutissant à des embouteillages de trafic dangereux et coûteux.

Une forme malheureuse et répandue de cette compétition intermunicipale se retrouve sur le plan paroisse-village. Issue d'une évolution basée sur l'économie agricole du passé, la paroisse, en tant qu'entité municipale permet à l'industriel de s'installer à peu de frais à proximité d'un village ou petite ville, avec des exemptions de taxe municipales et scolaires alléchantes. Cependant, le village doit faire face aux frais de services municipaux accrus requis par la population qui vient travailler à l'usine. Exemple: Contre-Coeur. Bien des bipôles touristiques village-paroisse se sont d'ailleurs butés à des problèmes de croissance aigus à cause du déséquilibre des investissements et des besoins dans ces territoires connexes et organiquement reliés, mais distincts dans leur base juridique.

Incohérence ou absence des services publics adéquats des grandes artères de transit à travers les municipalités. Coût excessif des terrains livrés à quelques spéculateurs.

Pour protéger le public et le bien commun contre des abus et des erreurs analogues, le législateur a depuis longtemps établi des codes dans les diverses techniques de la construction. Le droit civil peut être considéré comme un code de relations de voisinage pour les affaires.

Il apparaît naturel et aussi désirable que le domaine du voisinage urbain, de l'implantation etc.. soit régi par un code public soucieux de promouvoir un bien commun équilibré, et de faire disparaître la jungle, la loi du plus fort qui règne trop encore.

Ce code provincial d'urbanisme pourrait être conçu de façon générale pour s'appliquer selon les besoins, aux différentes catégories de groupements communautaires.

Vu l'apathie du public et des cadres de la société devant les problèmes d'urbanisme (apathie que l'on retrouve devant bien d'autres problèmes d'intérêt public), il faudra prendre des mesures énergiques pour en encourager l'application.

1 - Eveiller l'opinion publique par une campagne de publicité à long terme.

2 - Légiférer de façon à encourager fortement les municipalités à se développer un plan directeur d'urbanisme. L'octroi de subsides supplémentaires pour les travaux publics, serait une façon de donner des primes aux municipalités soucieuses d'urbanisme.

En ce moment, les grands travaux municipaux d'égouts ne sont pas approuvés tant que la municipalité ne présente pas un plan

directeur d'épuration des égouts. Le même type de réglementation devrait s'appliquer pour le développement des zones d'une municipalité, selon les normes d'un urbanisme moderne.

L'impression marquante qu'on garde du développement industriel du Québec pendant la première moitié du vingtième siècle est que nos deux grandes ressources naturelles: le bois et les mines, ont été tour à tour cédées à prix dérisoire aux industriels étrangers par des gouvernants trop faibles et peu soucieux d'en tirer l'avantage maximum pour le bien commun des Québécois.

Tout en tenant compte du phénomène des nouvelles entreprises qui commencent en petit, il faut prendre garde que trop d'exigences immédiates ne leur soient fatales.

Particulièrement lorsque l'entreprise est petite au début, il y aurait lieu d'être plus tolérant pour les nuisances; tout en provoquant leur élimination graduelle.

Si le site ou le voisinage choisi originellement ne convient pas à une croissance importante, il devrait être permis à l'entreprise qui passé tel stade de croissance, l'industrie devrait être transférée à un autre site, dans la même localité, qui serait approprié à une activité industrielle plus formelle.

Sous toute, une gradation des exigences selon l'âge et la fortune du citoyen industriel, sans toutefois que la jeunesse soit une excuse pour commettre un "crime d'urbanisme."

L'urbanisme, sans trahir sa mission et sans porter préju-

2 URBANISME, FACTEUR DE CROISSANCE INDUSTRIELLE.

Dans une économie comme la nôtre: Québec 1964, en présupposant un peu de dirigisme économique pour les grandes lignes, mais non un contrôle complet de l'activité industrielle dans la province, il semble désirable que la réglementation d'urbanisme soit conçue en fonction des entreprises bien assises qui fondent un nouvel établissement, généralement important.

Tout en tenant compte du phénomène des nouvelles entreprises qui commencent en petit, il faut prendre garde que trop d'exigences immédiates ne leur soient fatales.

Particulièrement lorsque l'entreprise est petite au début, il y aurait lieu d'être plus tolérant pour les nuisances; tout en prévoyant leur élimination graduelle.

Si le site ou le voisinage choisi originairement ne convient pas à une croissance importante, il devrait être convenu à l'avance que passé tel stage de croissance, l'industrie devrait être transportée à un autre site, dans la même localité, qui serait approprié à une activité industrielle plus formelle.

Somme toute, une gradation des exigences selon l'âge et la fortune du citoyen industriel, sans toutefois que la jeunesse soit une excuse pour commettre un "crime d'urbanisme."

L'urbanisme, sans trahir sa mission et sans porter préju-

dice à l'avenir, doit faciliter le départ de ces jeunes industries.

Un bureau gouvernemental de consultation architecturale, de génie, économique, urbanistique, pourrait apporter une aide précieuse aux jeunes établissements industriels, pour leur assurer un meilleur départ dans un cadre aussi favorable que possible.

Ce serait une extension de l'aide actuellement disponible de façon restreinte au ministère de l'Industrie et du Commerce qui rend disponible une foule de renseignements sur les caractéristiques des principaux marchés du Québec.

Pour les vieilles industries émettant des nuisances excessives, il y aurait lieu d'introduire une législation qui les force graduellement à éliminer ces nuisances ou à déménager. Ce serait une belle occasion de modernisation avec le bénéfice d'une productivité accrue.

Les disciplines représentées seraient entre autres, l'économie, la sociologie, l'urbanisme, l'industrie, l'agriculture, l'administration.

Le grand problème à résoudre serait de définir la vocation réelle des régions du Québec et comment favoriser leur plein épanouissement. Par exemple, favoriser le tourisme, tel genre d'élevage, ou l'industrie du bois dans une région où l'on a tenté en vain de faire de l'agriculture.

3 STRUCTURES D'AVENIR

Vouloir remédier à l'absence d'un code d'urbanisme dans le Québec, vouloir créer les structures administratives pour son application, vouloir dissiper les lacunes ou même les conflits qui existent dans les structures actuelles, supposent d'abord l'élaboration de concepts généraux d'urbanisme assis à leur tour sur une orientation économique régionale assez bien formulée.

Dans cette optique, il serait primordial de former un comité, par exemple sous l'égide du Conseil d'Orientation Economique, chargé d'esquisser au plus tôt les meilleures avenues de développement des différentes régions du Québec.

Ce comité serait formé de représentants du ministère des Richesses Naturelles, de l'Industrie et du Commerce, des Affaires Municipales, de l'Education, pour n'en nommer que les principaux.

Les disciplines représentées seraient entr'autres, l'économie, la sociologie, l'urbanisme, l'industrie, l'agriculture, l'administration.

Le grand problème à résoudre serait de définir la vocation réelle des régions du Québec et comment favoriser leur plein épanouissement. Par exemple, favoriser le tourisme, tel genre d'élevage, ou l'industrie du bois dans une région où l'on a tenté en vain de faire de l'agriculture.

Est-il sage ou même possible de vouloir à tout prix implanter n'importe quelle industrie n'importe où comme panacée au chômage local. Tout en croyant à la vocation industrielle du Québec, ne risque-t'on pas de commettre une erreur du même genre que le "retour à la terre" des années "30" en voulant industrialiser sans discernement.

Une fois connue la vocation de chaque région, il est possible d'en esquisser un plan d'ensemble et un programme pour tous les aspects de son développement en tenant compte de tous les services gouvernementaux. Les plans d'urbanisme des municipalités devront tenir compte du plan régional.

Il faudra en outre se prononcer sur la façon optimum dont la partie industrielle de ce développement peut se faire.

Nombre de spécialistes en la matière optent pour favoriser la formation de pôles de croissance. Les industries, comme bien d'autres activités humaines, recherchent un contexte d'occupation apparenté au leur.

Le taux de croissance des grands ensembles est généralement plus fort que celui des petites municipalités. Il s'ensuit que chaque région, et toute la province, se développeront plus rapidement si la croissance est concentrée et maximisée sur des pôles de croissance.

Ceci ne veut pas dire qu'il faille accentuer encore la concentration industrielle à Montréal, région qui accapare déjà la majeure partie de l'activité industrielle de la province. Mais cela implique que l'on restreint sensiblement l'opportunité actuelle de

chacune des dix-sept cents municipalités de s'attirer un nombre très petit d'industries à un coût globalement plus élevé. Ou encore le législateur encourage particulièrement la formation de corporations supra-municipales ou régionales, chargées entre autres de la création de parcs industriels importants et bien desservis, les plus susceptibles de pouvoir attirer la nouvelle industrie.

Cela ne pourrait se faire sans des modifications profondes de la loi des municipalités.

Notons ici que notre province est en compétition avec des voisins où l'existence et la vitalité des grands parcs industriels sont des facteurs d'attraction importants et reconnus.

Pour éviter de faire face à un chambardement des structures municipales, bien qu'il soit désirable de les rendre plus rationnelles et adaptées aux besoins de l'époque, nous préconisons de maximiser le développement industriel du Québec, en formant des Corporations Industrielles Régionales qui créeraient un nombre restreint de grands parcs industriels, appuyés sur des municipalités existant dans les environs.

Au lieu que le gouvernement et les municipalités disséminent leurs ressources dans un nombre considérable de petits parcs industriels à rendement douteux, les ressources seraient concentrées sur quelques grands ensembles d'une efficacité mieux assurée.

Ces corporations commerciales émettraient des parts souscrites par le gouvernement, les municipalités, les particuliers, les

compagnies. Elles seraient administrées sur une base d'affaire par des administrateurs et techniciens employés à plein temps. Cette administration serait soutenue et guidée par des comités de planification régionale formés de représentants locaux de l'administration provinciale telle Voirie, Education, Santé, etc., des délégués au niveau municipal à travers l'Union des Municipalités du Québec, et des délégués de divers corps intermédiaires, syndicats, associations d'hommes d'affaire, etc...

Ces Corporations Industrielles Régionales seraient munies de pouvoirs d'expropriation et d'homologation, de développement et d'opération d'un parc industriel.

Si en contre-partie, le gouvernement retire l'encouragement qu'il accorde actuellement aux municipalités individuelles pour l'établissement de parcs industriels, il est certain que la grosse partie de la croissance industrielle va se faire en s'accélégrant autour de ces pôles de croissance.

Le futur code d'urbanisme devrait tenir compte de tels objectifs et de telles structures. Il ne permettrait que l'établissement de petites industries dans les municipalités, dotées d'ailleurs de zones industrielles, encouragerait l'implantation d'industries importantes dans ces parcs industriels bien conçus et structurés.

D'ailleurs les facteurs naturels d'efficacité économique, réduction des coûts de l'électricité, meilleures dessertes à coût moindre, terrains et bâtisses à coût raisonnable, opéreraient pour

grouper l'industrie plutôt que de la laisser se disperser.

Mieux vaut canaliser les facteurs naturels de croissance que l'on trouve dans les centres industriels, que d'aller à l'encontre du courant et de progresser moins vite.

De telles structures régionales ont d'ailleurs fonctionné avec succès ailleurs, notamment en Angleterre. Ici même au Québec, l'on en trouve l'ébauche dans la "Société d'Aménagement de l'Est du Québec", groupant des comités de planification régionale pour la Gaspésie et le Bas St-Laurent.

En terminant, nous croyons souhaitable de tenter une première expérience sur une base immédiatement significative pour toute la région de Bécancourt où doit s'implanter notre complexe sidérurgique et nombre d'industries satellites. Jusqu'ici, rien ne semble se faire pour prendre en main ce problème et l'on commence à craindre la naissance spontanée et désordonnée de corridors de motels et de postes d'essence le long des routes qui devraient plutôt faciliter le libre accès à toutes les parties de ce territoire.

CARACTERISTIQUES GENERALES						RELATION PHYSIQUES DE VOISINAGE										RELATIONS ECONOMIQUES										REMARQUES								
RANG PAR NOMBRE D'EMPLOYES	CLASSIFICATION DES INDUSTRIES	NOMBRE TOTAL D'EMPLOYES	RANG EN VALEUR DE PRODUCTION	VALEUR DE PRODUCTION EN MILLIERS DE DOLLARS	BATIMENT SPECIALE OU NON EQUIPEMENT DE PRODUCTION EXTERIEUR	ELECTRICITE	EAU	EGOUT	GAZ ou HUILE	RAIL	ARTERE TRANSIT ROUTIER	QUAI MARITIME	AEROPORT	VOIE LOCALE	ODEURS	BRUIT ET VIBRATION	FUMEE GAZ	POUSSIÈRE	POLLUTION DE L'EAU	LUMINOSITE	RISQUE-FEU	AUTRE	URBAINE	VILLE PERIPHERIQUE DE METROPOLE (30 MILES)	RURALE		INTERDEPENDANCE DE VOISINAGE AVEC AUTRES INDUSTRIES DU CONSUMATEUR	ETENDUE DU MARCHÉ DESSERVI: INTERNATIONAL PROVINCIAL LOCAL	BESOIN DE PROXIMITE AVEC LES MATIERES PREMIERES	SITUATION CONCURRENTIELLE				
1	CONFECTION DES VETEMENTS	43,812	3	483.437	N	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	CONSUM.	N	.	...	1647 ETABLISSEMENTS				
2	PATES & PAPIERS	26,882	2	601.216	S	.	...	...	...	...	.	.	.	.	.	..	.	.	...	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	198 ETABLISSEMENTS ASSEMBLAGE ARTICLES CARTON-PAPIERS BATISSES NON SPECIALISEES LES GRANDES ENTREPRISES GENERALES A L'EMBOUCHURE DE RIVIERE POUR TRANSPORT DE MATIERES PREMIERES BATIMENTS SPECIALISES		
3	FIBRES & TEXTILES	21,934	7	261.977	S	..	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	TEINTURE	.	.	.	.	.	.	.	INDUSTR.	N	.	...	.	.	416 ETABLISSEMENTS MOITIE METROPOLITAINES MOITIE URBAINS		
4	USINAGE DU BOIS	20,840	9	216.531	N	.	..	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	I	.	.	.	.	.	2360 ETABLISSEMENTS, MEUBLES EXCLUS. PROBLEME: REPARTITION DES TERRITOIRES DE COUPE 799 ETABLISSEMENTS FABRICATION MEUBLES BATISSES NON SPECIALISEES INSTITUTIONS ARTISANALES		
5	METALLURGIE SECONDAIRE	18,187	5	278.381	N	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	INDUSTR.	N	.	.	.	.	.	45 ETABLISSEMENTS QUELQUES BATISSES SPECIALISEES ETANNAHES LOUVE PRES MONTREAL 303 ETABLISSEMENTS METALLURGIE LEGERE REPARTITION PROVINCIALE	
6	IMPRIMERIE	16,781	10	212.438	N/S	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	CONSUM.	P	.	.	.	.	.	.	1064 ETABLISSEMENTS BATISSES NON SPECIALISEES SAUF JOURNAUX; MARCHÉ LOCAL REPARTITION PROVINCIALE	
7	AVIONNERIE	14,830	14	144.007	S	.	..	.	.	.	.	...	.	.	.	...	.	.	.	.	.	...	...	...	I	.	...	..	.	.	.	26 ETABLISSEMENTS MONTREAL		
8	MATERIEL DE COMMUNICATION	12,214	16	112.606	N	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	N	.	.	.	.	.	.	30 ETABLISSEMENTS A MONTREAL (MARCHÉ & MAIN D'OEUVRE)	
9	FONTE & AFFINAGE	11,936	1	647.541	S	.	...	..	.	...	.	.	.	.	.	.	..	.	.	.	.	.	.	.	N	.	.	.	.	.	.	.	13 ETABLISSEMENTS BATISSES SPECIALISEES SOURCE ENERGIE MATIERES PREMIERES TRANSPORT LOUE	
10	CUIR & SOUS PRODUITS	11,668	20	90.873	N	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	...	.	.	.	.	.	.	N	.	..	.	.	.	.	.	328 ETABLISSEMENTS TANNERIES PEU CONCURRENTIELLES SITUÉES A COTE DES PETITS ABATTOIRS LA CHAUSSEURE PRES CONCURRENTIELLE	
11	BOULANGERIE	11,235	17	106.157	N	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	CONSUM.	L	.	.	.	.	.	.	590 ETABLISSEMENTS MARCHÉ LOCAL REPARTITION PROVINCIALE	
12	MATERIEL DE TRANSIT	8,706	19	97.650	S	.	.	.	.	..	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	...	I	.	.	.	.	.	.	94 ETABLISSEMENTS MONTREAL	
13	ALIMENTS	8,532	6	263.627	N	..	..	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	..	.	.	.	.	.	...	P	.	.	.	.	.	.	2070 ETABLISSEMENTS INDUSTRIE DU POISSON TOUTE EN GASPESIE; MARCHÉ INTERNATIONAL	
14	APPAREILLAGE INDUSTRIEL & COMMERCIAL	7,252	18	102.574	N	..	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	...	INDUSTR.	N	.	.	.	.	.	.	107 ETABLISSEMENTS REPARTITION PROVINCIALE ORIGINE ARTISANALE EG. FORAND 98 APPAREILLAGE ELECTRIQUE MONTREAL	
15	CHANTIER MARITIME	6,687	23	73.488	S	.	..	.	.	.	.	...	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	N	.	..	.	.	.	.	.	12 ETABLISSEMENTS MONTREAL R.R. SOREL QUEBEC (PORT ALFRED) GASPESIE	
16	TABAC	6,686	12	183.612	N	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	...	FABRIC.	TRAITEMENT	N	.	.	.	.	.	.	22 ETABLISSEMENTS LOCAL, URBAINS, PERIPHERIE
17	INDUSTRIE LAITIERE	6,663	11	210.984	S	.	.	..	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	..	.	.	.	.	...	CONSUM.	L & P	.	.	.	.	.	.	645 ETABLISSEMENTS PROBLEME DE SURPRODUCTION REPARTITION PROVINCIALE	
18	CHIMIE	6,502	13	163.663	N	..	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	..	.	.	.	.	...	...	N	.	.	.	.	.	.	299 ETABLISSEMENTS LOCALISES A LA PERIPHERIE DES METROPOLES EG. EXPLOSIFS LOINS DES VILLES	
19	VIANDE	5,737	8	231.551	S	.	.	..	.	.	.	.	.	.	.	...	.	.	...	.	.	...	...	...	P	.	.	.	.	.	.	.	172 ETABLISSEMENTS REPARTITION PROVINCIALE	
20	BOISSONS ALCOOLIQUE	4,224	15	124.565	S	.	.	..	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	...	CONSUM.	N	.	.	.	.	.	.	10 ETABLISSEMENTS	
21	PRODUITS PHARMACEUTIQUES	3,636	22	74.960	N	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	...	...	N	.	.	.	.	.	.	87 ETABLISSEMENTS MAJORITE A MONTREAL, GRANDS LABORATOIRES	
22	FILS & CABLES ELECTRIQUES	2,803	21	76.515	N	..	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	...	...	N	.	.	.	.	.	.	7 ETABLISSEMENTS REGION MONTREALAISE	
23	RAFFINAGE DU PETROLE	2,799	4	367.957	S	.	..	.	.	.	.	.	.	.	.	...	.	.	..	.	.	.	.	...	...	P	.	.	.	.	.	.	17 ETABLISSEMENTS LOCALISES PRES DES GRANDS MARCHES, ALIMENTS EN MATIERES PREMIERES PAR BATEAU	
24	BOISSONS GAZEUSES	2,784	24	68.190	N	.	.	..	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	...	CONSUM.	L	.	.	.	.	.	.	170 ETABLISSEMENTS REPARTITION PROVINCIALE	
25	MINERAUX NON METALLIQUES				S	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	...	.	...	.	.	.	.	...	...	L & P	.	.	.	.	.	.	477 ETABLISSEMENTS LOCALISES PRES MATIERES PREMIERES BATISSES SPECIALISEES REPARTITION PROVINCIALE DONT 266 ETABLISSEMENTS CHAUVAGE DU BETON SELON LE MARCHÉ	

BNQ



000 473 305